

Le bruit et les travaux de construction du Réseau express métropolitain

Le chantier du Réseau express métropolitain (REM) est le plus important chantier de transport collectif lancé au Québec depuis les 50 dernières années. Les travaux de construction, qui s'échelonneront le long d'un tracé de 67 km, permettront d'implanter un métro léger électrique dans un corridor dédié et de construire 26 stations.

Notre objectif pendant les travaux :

éviter ou atténuer au maximum les impacts sur les riverains par la mise en œuvre de mesures appropriées

Le bruit pendant les travaux

Pendant la phase de construction, la société en commandite NouvLR (NouvLR), le consortium qui est responsable des travaux, devra respecter des exigences relatives à la gestion du bruit. Ces exigences comprennent celles fixées par les autorités gouvernementales et d'autres spécifiées dans le contrat conclu avec NouvLR pour la construction du REM.

Travaux en site fixe (construction des stations et infrastructures connexes)

Jour (7h à 19h) Moyenne sur une plage horaire de 12h	Soir (19h à 22h) Moyenne sur une plage horaire de 1h	Nuit (22h à 7h) Moyenne sur une plage horaire de 1h
55 dBA <u>ou</u> bruit ambiant avant travaux	55 dBA <u>ou</u> bruit ambiant avant travaux	45 dBA <u>ou</u> bruit ambiant avant travaux

Travaux linéaires (construction des axes ferroviaires et routiers)

Critères de bruit (en dBA)						
Zone et utilisation du sol	Jour (7 h à 19 h)		Soir (19 h à 23 h)		Nuit (23 h à 7 h)	
	Critère (L ₁₀ ¹)	Pointe maximale (LAFmax)	Critère (L ₁₀)	Pointe maximale (LAFmax)	Critère (L ₁₀)	Pointe maximale (LAFmax)
Zones sensibles au bruit	75 <u>ou</u> bruit ambiant +5	85 <u>ou</u> 90 pour un bruit d'impact	Bruit ambiant +5	85	Bruit ambiant +5 (si bruit ambiant <70) <u>ou</u> Bruit ambiant +3 (si bruit ambiant >70)	80
Zones commerciales	80 <u>ou</u> bruit ambiant +5	Aucun	Bruit ambiant +5	Aucun	Aucun	Aucun
Zones industrielles	85 <u>ou</u> bruit ambiant +5	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun

Le bruit ambiant (soit le bruit présent avant le projet) a été mesuré par le biais d'une campagne sur le terrain réalisée au printemps et à l'été 2018. Cette campagne ciblait plusieurs dizaines d'emplacements le long du tracé, identifiés comme des milieux plus sensibles.

Une modélisation du climat sonore attendu pendant la construction sera réalisée avant le début des travaux dans chaque secteur où des récepteurs sensibles sont présents et les résultats seront comparés aux limites à respecter. Au besoin, des mesures d'atténuation seront identifiées et mises en place pour atténuer l'impact des travaux. Ces mesures sont détaillées ci-après.

¹ L₁₀ : niveau sonore atteint ou dépassé 10% du temps pendant l'intervalle de mesure. Le temps de mesure est de 30 minutes.

Les mesures d'atténuation prévues

Le bureau de projet du REM, de concert avec NouvLR, vise à minimiser le bruit pendant les travaux en mettant en place une série de mesures d'atténuation, selon les secteurs et la nature des travaux, notamment :

- L'utilisation de silencieux pour les équipements
- L'utilisation d'écrans acoustiques temporaires
- Des alarmes de recul adaptées pour les camions
- Un horaire de travail planifié en fonction des contraintes des travaux à réaliser et de la présence de récepteurs sensibles
- Une sensibilisation en continu des travailleurs
- Un programme de suivi et de surveillance du bruit, incluant une équipe de surveillants dédiés
- Une procédure rigoureuse de gestion des plaintes

Les riverains seront également tenus informés des travaux à venir de façon proactive, régulière et en amont, et ce via de multiples canaux.

Quelques notions de base sur le bruit

L'intensité sonore est mesurée en décibel (dB). Il s'agit d'une échelle logarithmique. Par exemple, une augmentation de 3 dB est faiblement perceptible à l'oreille humaine, tandis qu'une augmentation de 10 dB est perçue comme étant deux fois plus forte que le niveau de bruit initial. Les bruits environnementaux sont en général exprimés en décibels « pondérés A » (ou dBA), qui incorporent la gamme de fréquences captée par l'oreille humaine. L'échelle ci-bas présente quelques exemples de niveaux de bruit.



Pour nous joindre et vous tenir informés des travaux

- Pour tout savoir sur les travaux à venir : rem.info
- **1 833 rem-info (736-4636)**
- info@rem.info